

Nombre de conseillers : L'an deux mil vingt-quatre, le trente avril à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Cravant, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Serge VILLOTEAU, Maire.

- **en exercice : 13**
- **présents : 10**
- **votants : 12**

Date de convocation : 23/04/2024
Etaient présents : Fabrice MICHAUT, Ludovic VENOT, Pierrette MARMASSE, Serge VILLOTEAU, Philippe GACONNET, Delphine POULLIN, Chantal RICCI, Hubert MOREAU, Éric JOUAN JAN, Thomas IGLESIAS

Absents : Yoan BEAUCHAMP, Thierry MOREAU procuration à Chantal RICCI, et Cyrille CAUMONT procuration à Ludovic VENOT

Secrétaire de séance : Chantal RICCI

APPROBATION DU PV DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26.03.2024

Adopté à l'unanimité.

DE 202432 REGLEMENT INTERIEUR DE LA MAIRIE

Le règlement intérieur du personnel est un document qui s'applique à tous les agents de la commune, quel que soit leur statut et leur lieu d'exécution des missions, pour les informer au mieux de leurs droits, notamment en matière de congés, de télétravail, de formation, mais aussi de leurs obligations, leurs responsabilités et les consignes de sécurité.

Il organise la vie et les conditions de travail au sein de la collectivité.

Ce règlement devra être connu par tous les agents et transmis aux nouveaux arrivants.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la fonction publique,

Vu le Code du travail,

Vu le projet de règlement intérieur du personnel annexé,

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 6 juillet 2023,

Après délibérations, le Conseil municipal, à la majorité, DECIDE

- **D'APPROUVER le règlement intérieur du personnel à compter du 02/05/2024.**
- **D'AUTORISER le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.**

DE 202433 FEU ARTIFICE 14 juillet 2024

Monsieur le Maire présente le devis actualisé de l'entreprise ARTS EVENTS pour un spectacle pyromusical pour un montant de 3583.33€ HT soit 4300.00€ TTC.

Monsieur le Maire présente également le devis de l'entreprise BELLIER pour un spectacle pyrotechnique pour un montant de 3076.94€ HT soit 3692.33€ TTC auquel il faut ajouter le devis pour la sonorisation d'un montant de 650.00€ HT soit 780€ TTC. Le montant pour le spectacle pyromusical complet est donc de 3726.94€ HT soit 4472.33€ TTC.

Après délibérations, le Conseil municipal, à la majorité, DECIDE

- **D'APPROUVER le devis de l'entreprise ARTSEVENTS pour un montant de 3583.33€ HT soit 4300€ TTC.**
- **D'AUTORISER le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.**

DE 202434 SIGNALISATION VERTICALE

Monsieur le Maire présente deux devis pour le remplacement de signalisation verticale (fourniture seule) :

- Entreprise SIGNALETIQUE VENDOMOISE pour un montant de 7191.00€ HT soit 8629.20€ TTC
- Entreprise AXIMUM pour un montant de 5447.12€ HT soit 6536.54€ TTC.

Après délibérations, le Conseil municipal, à la majorité, DECIDE

- **D'APPROUVER le devis de l'entreprise AXIMUM pour un montant de 5447.12€ HT soit 6536.54€ TTC.**
- **D'AUTORISER le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.**

DE 202435 DEVIS BOUCHE INCENDIE LAIE

Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise SARL POIGNARD pour un montant de 3720.33€ HT soit 4464.40€ TTC pour le remplacement de la bouche incendie de Laie qui est défectueuse.

Après délibérations, le Conseil municipal, à la majorité, DECIDE

- **D'APPROUVER le devis de l'entreprise SARL POIGNARD pour un montant de 3720.33€ HT soit 4464.40€ TTC.**
- **D'AUTORISER le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.**

DE 202436 PROTOCOLE SANTE et DEPENDANCE AXA

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la proposition faite par AXA pour la mise en place d'une offre promotionnelle assurance santé et dépendance pour les habitants de la commune de Cravant.

En effet, la commune n'intervient pas dans ces offres mais facilite la présence d'AXA sur la commune via le prêt d'une salle pour une réunion publique au mois de juin 2024.

Après délibérations, le Conseil municipal, à la majorité, DECIDE

- **D'APPROUVER le prêt de la salle à la société AXA pour une réunion publique d'information.**
- **D'AUTORISER le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.**

DE 202437 PARTICIPATION FINANCIERE AIDE SOCIALE

Monsieur le Maire présente le dossier d'une administrée qui se trouve actuellement dans une situation délicate du fait d'une succession et d'une mauvaise orientation pour une hospitalisation.

Cette personne est suivie par le CLIC de Beaugency qui interpelle la mairie pour mettre en place une aide ponctuelle de 200€ ce qui lui permettrait de combler une partie de son découvert bancaire.

Après délibérations, le Conseil municipal, à la majorité, DECIDE

- **D'APPROUVER la participation financière de 200€.**
- **D'AUTORISER le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.**

Questions diverses :

- L'entreprise La Dragonne va abattre deux arbres au niveau du lotissement de la Houlerie pour un montant de 769.20€
- Dissolution de l'association Jeunesse et Sport
- Où en est le résumé non technique du projet éolien
- Dissolution du SITS voté au prochain conseil municipal
- Mettre du calcaire entre les accotements et la route à Rilly et Beaumont
- Organisation du 8 mai 2024
- Bureau des élections du 9 juin à constituer
- Entretien des trottoirs
- Visite de Bricy par M. Michaut

Le Maire,
Serge VILLOTEAU